

# LES RÉGATES DELEN

DU MARDI

## INSTRUCTIONS DE COURSE

**Coupe d'été Europ'Sails**  
**Tous les Mardis du 7 Juillet au 22 Septembre 2020**  
À la SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse : <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- 1.3 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 « admissibilité » et 20 « Publicité » de World Sailing s'appliqueront.
- 1.4 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de World Sailing s'appliquera.
- 1.5 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.6 En cas de traduction du présent AC, et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé devant la capitainerie de la SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât d'honneur situé devant le secrétariat des régates de la SOCIETE NAUTIQUE DE GENEVE.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

| Date                  | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement |
|-----------------------|---|
| Du 7/07 au 08/09/2020 | 19h00   |
| Les 15 et 22/09/2020  | 18h45   |

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

- Rectangle Noir marqué DELEN pour le Groupe 1
- Rectangle Bleu marqué DELEN pour le Groupe 2
- Rectangle Blanc marqué DELEN pour le Groupe 3



DELEN  
SUISSE



## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est le Petit Lac (Lac Léman).

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** avec l'ordre dans lequel les marques doivent être passées.
- 8.2 Toutes les marques sont à laisser à bâbord.
- 8.3 Le nombre de tour correspondra à la flamme numérique envoyée sur le bateau comité au plus tard 1 minute avant le signal d'avertissement de chaque groupe.

## 9. MARQUES

Les marques sont :

| Départ      | Parcours    | Changement  | Arrivée     |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Cylindrique | Cylindrique | Cylindrique | Cylindrique |
| Orange      | Orange      | Jaune       | Orange      |

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones de ski nautique et des chantiers sur l'eau (SNG et autres) sont considérées comme des obstacles.

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque 2 à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque 2.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau de leur groupe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Informelles sous le tender de la SNG après la régata, un 360° serait apprécié pour ceux qui reconnaissent leur faute.

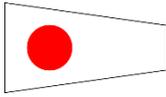
## 17. CLASSEMENT

- 17.1 Selon RCV, annexe A.
- 17.2 Les 8 meilleures manches seront retenues.
- 17.3 Les résultats seront établis par groupe et par classe SRS pour autant qu'il y ait un minimum de cinq bateaux par classe. Autrement les classes seront regroupées à la discrétion du comité d'organisation.

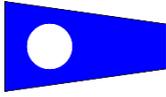




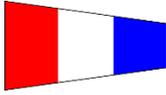
## ANNEXE PARCOURS



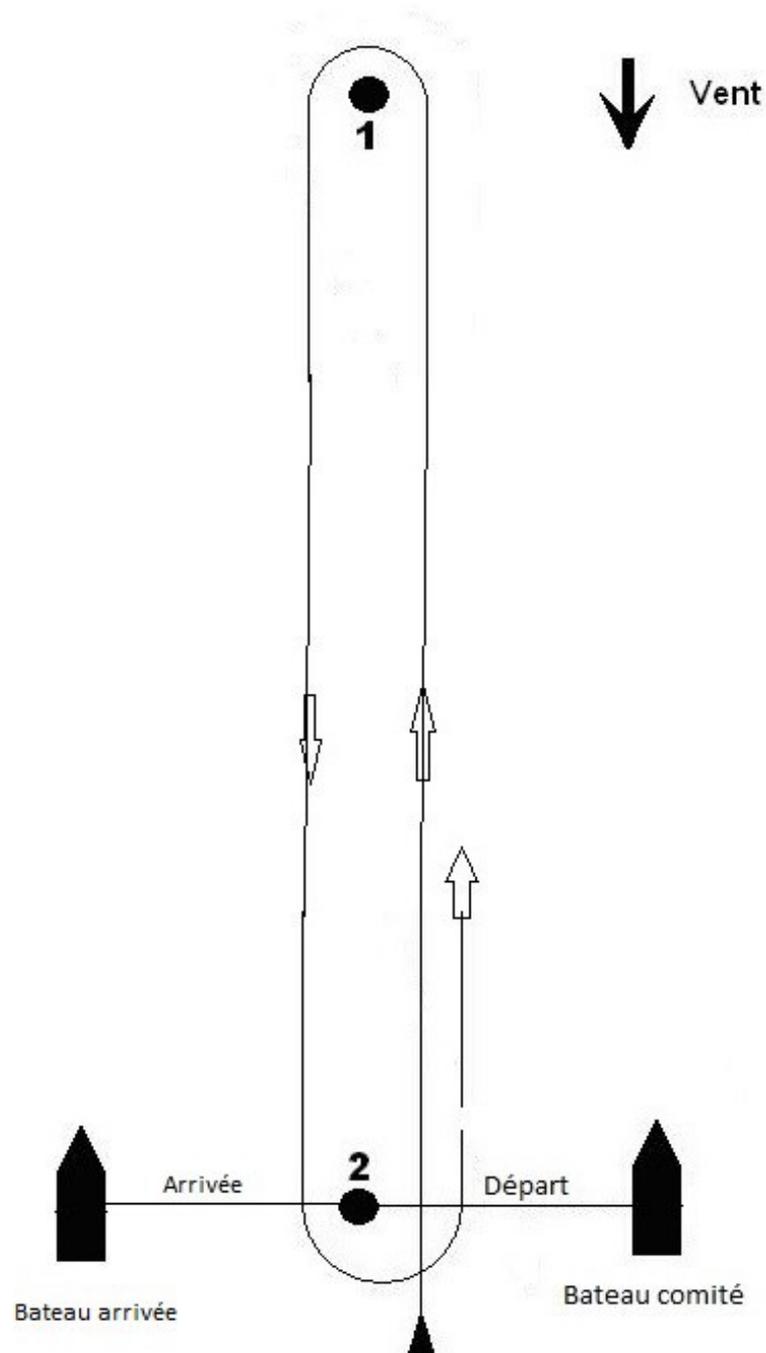
1 tour, flamme numérique N°1 : Départ - 1 - Arrivée



2 tours, flamme numérique N°2 : Départ - 1 - 2 - 1 - Arrivée



3 tours, flamme numérique N°3 : Départ - 1 - 2 - 1 - 2 - 1 - Arrivée



DELEN

SUISSE

